

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2018

EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'application de la présente loi un an après son entrée en vigueur.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce biais, il s'agit d'évaluer les effets du texte et, si nécessaire, de procéder aux ajustements qui s'imposeraient.